



DÉCISION
N°2018-05-19

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France dans le cadre du dispositif de soutien aux conservatoires 2018.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 17 mai 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre circulaire du 10 mai 2016 de la ministre de la Culture et de la Communication fixant les conditions et critères du réengagement financier de l'Etat en faveur des conservatoires ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-07, en date du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la Communauté

d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière d'habitat pour attribuer les subventions pour la création logements ;

Vu le budget en cours ;

Le Ministère de la Culture et de la Communication poursuit en 2018 sa politique prioritaire en faveur de la jeunesse, de la diversité artistique et culturelle et de l'équité territoriale, en dialogue avec les collectivités territoriales et les conservatoires, composante fondamentale de l'éducation artistique et culturelle.

A ce titre, les moyens mobilisés pour les conservatoires en 2018 sont à nouveau en progression pour accompagner le dispositif mis en œuvre depuis 2016 en faveur des conservatoires classés.

Les priorités identifiées par la DRAC Ile-de-France dans le cadre de ce dispositif sont les suivantes :

- l'ouverture de nouvelles classes et la création de nouveaux départements pédagogiques, notamment dans les disciplines sous-représentées ;
- le renforcement des pratiques collectives ;
- la mise en réseau des conservatoires et le soutien à des coopérations pédagogiques inter-établissements ;
- les partenariats pédagogiques et artistiques avec les lieux de création et de diffusion ;
- le développement de résidences d'équipes artistiques professionnelles à vocation pédagogique ;
- le travail à destination de publics et de territoires prioritaires.

Versailles Grand Parc, au titre de son Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et du nouveau projet d'établissement qui est le sien, met en œuvre de nombreuses actions en lien avec ces objectifs et axes prioritaires.

La demande de subvention soumise à l'examen de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour 2018 porte sur plusieurs actions portant sur la nouvelle offre d'enseignement artistique à l'échelle de l'agglomération, le développement de résidences d'artistes en lien avec les actions pédagogiques et la saison culturelle intercommunale ainsi qu'un premier volet de développement du chant choral dans des écoles, collèges et lycées du territoire.

Les crédits nécessaires, en fonctionnement et en investissement, à la réalisation de l'ensemble de ces missions et projets sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'autoriser le Président à solliciter une demande de subvention en fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour l'année 2018 ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention ;*
- 3) *de rappeler que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *d'inscrire les recettes correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 74 : « dotations et participations », nature 74718 ;*

« autres participations de l'Etat » ;

- 5) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 6) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

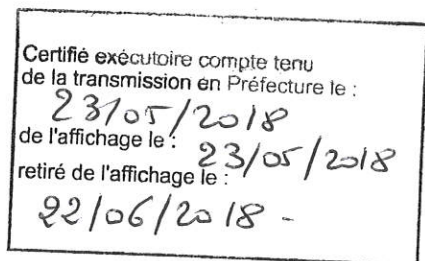
Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

Le 17 mai 2018.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180517-20180519CULT-AU

Numéro de l'acte : 20180519CULT
Date de décision : jeudi 17 mai 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-05-19 portant sur une demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de soutien aux conservatoires 2018.
Classification : 8.9 - Culture
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 23/05/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180517-20180519CULT-AU
Document principal : 2018 05 19 Demande de subvention 2018 à la DRAC.pdf

Historique :

23/05/18 10:29	En cours de création	
23/05/18 10:30	En préparation	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:31	Reçu	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:31	En cours de transmission	
23/05/18 10:31	Transmis en Préfecture	
23/05/18 10:36	Accusé de réception reçu	

